http://clg-antoine-meillet-chateaumeillant.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?article3405

L'usage des libertés et les exigences sociales.

- Disciplines - HistoireGeographie -

Publication date: dimanche 12 octobre 2014

Copyright © COLLEGE ANTOINE MEILLET - Tous droits réservés

Pour **compléter** le cours EC - Pourquoi poser des limites à l'exercice des libertés ?-, **réfléchir** et **argumenter** sur l'usage des libertés et les exigences sociales, vous pouvez écouter la chronique (3') de Thibaud de Saint Maurice, professeur de philosophie, au sujet d'une loi anti-terroriste récemment votée :

http://www.franceinter.fr/emission-le-philosophe-du-dimanche-peut-on-sacrifier-la-liberte-a-la-securite

Retranscription de quelques passages :

La problématique liberté-sécurité est exposée par l'auteur qui recourt à Jean Jacques **Rousseau** et Benjamin **Franklin,** deux hommes des Lumières :

"*Ou bien on respecte la liberté de chacun et on prend le risque que cette liberté se retourne contre nous :* "Quand chacun fait ce qu'il lui plaît, on fait souvent ce qui déplaît à d'autres" (Rousseau) : ***les libertés individuelles sont sans limite et s'entrechoquent sans s'articuler les unes aux autres.*** Ou bien alors, on fait le choix de la sécurité ... mais "un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'une ni l'autre et finit par perdre les deux" (Franklin)...

Les démocraties modernes comme celle dans laquelle nous vivons reposent sur un contrat social.

Rousseau explique qu'en vivant en société, on accepte d'échanger sa liberté naturelle et illimitée ... contre une liberté civile limitée mais protégée : je fais ce que j'ai droit de faire. Le passage à l' état civil limite la liberté de chacun mais garantit la liberté de tous. Le droit nous protège et nous sécurise par rapport à la liberté des autres, la loi n'est donc plus un obstacle à ma liberté mais, dans l'état civil, elle en devient une condition essentielle. On perd donc la liberté de faire tout ce que l'on veut mais on gagne des droits et plus l'échange est équilibré plus c'est juste. Autrement dit, **c'est la justice qui permet de coudre ensemble la liberté et la sécurité".**

L'auteur rappelle les dispositions de la loi qui limite la liberté (perquisition informatique, blocage de certains sites Internet, interdiction de sortie du territoire par confiscation du passeport ou de la carte d'identité) *"toujours sans intervention d'un juge.* ***Se passer du juge, c'est prendre le risque de l'injustice*** de ces contrôles et interdictions ... La seule façon d'articuler la liberté et la sécurité dans une société, c'est de faire exister concrètement la justice... et donc de passer par les juges". Thibaud de saint Maurice

.....

C'est bien ce qu'avaient compris les rédacteurs de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen (26 août 1789) :

Article 4 : "La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui : ainsi l'exercice des droits naturels de chaque homme n'a de bornes que celles qui assurent aux autres membres de la société la jouissance de ces mêmes droits. Ces bornes ne peuvent être déterminées que par la loi" qui est "l' expression de la volonté générale" (art. 6).

Copyright © COLLEGE ANTOINE MEILLET